



Puis-je changer d'avis après une médiation?

Par **Lya974**, le **24/08/2013** à **15:17**

bonjour j'aimerais savoir si après une médiation pénale j'ai le droit de changer d'avis?

En fait je dois indemniser ma voisine à auteur de 100 euro pour violence sans ITT. A la médiation j'ai accepter mais quelques semaines après j'ai décidé de déménager pour éviter d'autres problèmes avec cette personne.

Ce déménagement n'étais pas prévus mais comme j'en ai eu l'opportunité c'est tombé au bon moment.

Donc je me demande si le fait d'avoir déménager ne serait pas un geste de bonne volonté de ma part,dois-je payer quand même?

J'espère que quelqu'un pourra me renseigner.merci.